

Les compteurs Linky peuvent rayonner sans danger

La fronde commençait à devenir importante concernant l'installation des compteurs Linky. Associations et [collectivités territoriales](#), le blocage portait sur plusieurs raisons, comme la sécurité, mais aussi l'impact sur la santé. Au cœur du débat, les émissions d'ondes électromagnétiques des compteurs intelligents inquiétaient les personnes.

L'Etat a donc pris les devants et a demandé à l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences) de se pencher sur cette question du rayonnement pour répondre aux inquiétudes des habitants et associations. L'agence vient de [publier une première partie de ses travaux](#) : les mesures en laboratoire. Dans un premier temps, elle définit les éléments mesurés. *« Les échanges entre le compteur et le concentrateur utilisent les courants porteurs en ligne (CPL). Les compteurs Linky ne sont donc pas des émetteurs radioélectriques. Toutefois, comme tout appareil électrique, ces compteurs induisent un champ électromagnétique. Ce rayonnement n'est pas exploité pour la transmission de l'information et son niveau maximal est normalisé. » Une émission normalisée et fixée par décret, « les valeurs limites sont respectivement de 6,25µT pour le champ magnétique et de 87 V/m pour le champ électrique ».*

Des taux d'exposition très faibles

Une fois posées les définitions, l'ANFR a mené des tests d'exposition sur des compteurs Linky de plusieurs générations (G1 et G3) à une distance de 20 cm pour obtenir des mesures probantes. Les résultats montrent que pour le champ magnétique, le taux d'exposition est 1000 fois inférieur à la valeur limite (6,25µT), quant au champ électrique, il est de l'ordre de 1V/m. L'ANFR avoue néanmoins ne pas avoir mesuré les taux pour les modules radio fournis par les distributeurs. Cela devrait être le cas dans une prochaine étude.

Pour marquer les esprits, l'ANFR donne quelques points de comparaison. Ainsi, un compteur Linky a un taux d'exposition au champ électrique largement inférieur à celui d'une plaque à induction (56 V/m) ou que d'une lampe fluo compacte (17 V/m) ou d'un écran d'ordinateur (3,5 V/m).

Avec ses résultats, le Gouvernement entend bien poursuivre le déploiement des compteurs intelligents à travers le pays. D'ici 2021, ce sont 35 millions de compteurs communicants fabriqués par des entreprises sélectionnées sur appel d'offres, qui devraient être installés (gratuitement) chez les particuliers et dans les entreprises en France. Communication par CPL et données cryptées « *sur toute la chaîne* » sont au programme.

A lire aussi :

[Comment fonctionne Linky, le compteur communicant d'ERDF](#)
[Linky, c'est aussi un projet de Big Data](#)